

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 493 Société : RAM - MUPRAS
 Actif Pensionné(e) Autre : Nenne
 Nom & Prénom : HAJ HAMOU. Nolhamed 86195
 Date de naissance : 10-05-1935
 Adresse : Villa Alfaïa - Rue des chataigniers -
CASABLANCA 80170
 Tél. : 05 22 36 15 59 Total des frais engagés : 2.292 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. F.Z. MOUSSAOUI
HAJ HAMOU
Lotissement Zoubir - Imm 112 1
Appt 4, Oulfa - Casa

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20/11/2023

Nom et prénom du malade : Haj Hamou Jacqueline Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HTA

Insuff. aémoreuse

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 11/11/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des honoraires
20/11/2023	C	Ca		Dr. F.Z MOUSSAOUI HAJ HAMOU Lotissement Zoukia Ann 1121 Appt 4, Dulfia - Chsra

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE PARANFA AIN DIAB SARL AU D/BZMANI Leïla Tel : 0524 20 34 01 <i>[Handwritten signature]</i>	20/11/2023	2297,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. F. Z. Moussaoui

MEDECINE GENERALE

Lotissement Zoubir
(Gpe. Addoha), Imm. 112 I
Appartement 4 Ooulfa - Casa
Tél. : 05 22 93 41 48

الدكتورة فاطمة الزهراء موساوي

الطب العام

تجزئة الزبير
(مجموعة الضحى) عمارة
112 شقة 4 الألفة I
الهاتف : 05 22 93 41 48

3x139,20 Casablanca, le 20/11/2023

1) Nibréine 380 mg (x3)

PPV

OT

139,20

PPV

LOT

139,20

Haj Hamou Jacqueline

2) Aldactone 50 mg (x5)

PPV

OT

139,20

PPV

LOT

139,20

ALDACTONE 50 mg

spironolactone

P.P.V: 56,80 DH

ALDACTONE 50 mg

spironolactone

P.P.V: 56,80 DH

ALDACTONE 50 mg

spironolactone

P.P.V: 56,80 DH

3) Aldactone 50 mg (x5)

ALDACTONE 50 mg

spironolactone

P.P.V: 56,80 DH

3) Plavix 75 mg (x3)

Plavix 75 mg

cu pel b

P.P.V: 316,00 DH

Plavix 75 mg

cu pel b

P.P.V: 316,00 DH

3) Plavix 75 mg (x3)

Plavix 75 mg

cp pel b

P.P.V: 316,00 DH

Plavix 75 mg

cp pel b

P.P.V: 316,00 DH

4) Calcifix D₃ (x3)

6 118001 0812

6 118001 0812

42,20

6 118001 0812

6 118001 0812

42,20

4) Calcifix D₃ (x3)

42,20

42,20

5) Vénoreline cp

COOPER PHARM.

PPC: 99,00 DH

99,00 DH

DL77: 09/2022

LOT: 230794

5) Vénoreline cp

Ain sebaa Casablanca

Plavix 75 mg, cp pel b 28

P.P.V: 316,00 DH

316,00 DH